GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interministérielle du numérique

La directrice

Paris, le 5 janvier 2026

Note d'organisation de la direction interministérielle du numérique

En application du décret n°2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique modifié par le décret n° 2023-304 du 22 avril 2023, la direction interministérielle du numérique (DINUM) a pour mission d'élaborer la stratégie numérique de l'État et de piloter sa mise en œuvre. La DINUM est un service du Premier ministre, placé sous l'autorité conjointe du Premier ministre et du ministre chargé de l'action publique.

La DINUM comprend six départements, une mission et une cellule :

- **le département « Expertise technique et ressources » (ETR)** définit, en lien avec les directions du numérique ministérielles, les réglementations et standards techniques du numérique de l'Etat. Il assure le contrôle des grands projets numériques, le dialogue et la collaboration avec les collectivités territoriales ainsi que le suivi de la dépense numérique de l'Etat et de sa stratégie d'achat. Il soutient les autres départements de la DINUM en matière budgétaire, juridique et de communication dans un souci de simplification de processus et d'efficience ;
- **le département « Accompagnement de services numériques » (ASN)** anime le programme beta.gouv.fr et accompagne les administrations pour faire réussir leurs projets numériques, en maximiser l'impact et en améliorer le design ainsi que l'accessibilité ;
- **le département « IA dans l'Etat » (IAE)** pilote et met en œuvre la stratégie de l'Etat en matière d'intelligence artificielle au service de l'action publique, en favorisant les mutualisations et en mettant notamment à disposition des administrations un socle technique commun ;
- **le département « Infrastructures et services opérés » (ISO)** construit et opère des infrastructures et services d'usage partagé, et notamment le réseau interministériel de l'Etat (RIE), dont la stratégie de résilience et de sécurité est définie conjointement avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ;
- **le département « Opérateur de produits interministériels » (OPI)** construit, met à disposition et opère des services numériques d'usage partagé, notamment un service de fédération d'identités électroniques, une plateforme numérique de mise à disposition de données administratives et des outils numériques à destination des agents publics. Il définit également la stratégie interministérielle de déploiement de ces services et coordonne l'appui de la DINUM à l'open source et aux communs numériques ;
- **le département « RH de la filière numérique de l'Etat » (RHN)** soutient le développement des compétences de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle dans le domaine du numérique, en facilitant l'émergence d'une filière professionnelle interministérielle dédiée. Il assure également les missions RH de proximité pour la DINUM ;
- **la mission de l'administratrice générale des données déléguée (AGDD)** coordonne et promeut l'action de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation, d'exploitation et d'ouverture des données, et notamment des algorithmes et des codes sources. Elle pilote également le programme « Proactivité » ;
- **la cellule « Cyber »** organise l'action de la DINUM en matière de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information (SSI), d'anticipation, de détection des événements de sécurité et des réponses à y apporter en lien étroit avec les départements chargés des opérations.

La direction de la DINUM est appuyée par un secrétariat et un cabinet, chargés notamment de la fluidification des échanges, des partenariats institutionnels, industriels, européens et internationaux et de l'appui à l'ensemble des missions et départements de la DINUM.

Stéphanie SCHAER